

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°75 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 4 au 10 septembre 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 10 septembre 2017, au moins 443 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE ET/OU DANS LA RIVIERE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES.....</i>	<i>6</i>
<i>I.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS.....</i>	<i>6</i>
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS, DES MILITAIRES ET DES ADMINISTRATIFS.....</i>	<i>7</i>
<i>I.5.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>10</i>
<i>II. DES ACTES D'INTIMIDATION FAITS PAR DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD.....</i>	<i>11</i>
<i>III. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i>	<i>12</i>
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>13</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD: *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNI : *Carte Nationale d'identité*

FNL : *Front National de Libération*

ITELETIQUE : *Institut des Télécommunications, Electronique et Informatique*

PJ : *Police Judiciaire*

RTNB : *Radio Télévision Nationale du Burundi*

SNR: *Service National de Renseignement*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VBG : *Violence Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 8 personnes tuées dont 4 cadavres, 1 enlevée, 6 torturées, 24 arrêtées arbitrairement et 1 victime de VBG.

Le phénomène de cadavres continu à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'est diligenté, ce qui est très inquiétant.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'assassinat, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des membres des partis de l'opposition en l'occurrence ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa et ceux de l'UPRONA ont été une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit du Gouvernement du Burundi pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne tuée en commune Mugina, province Cibitoke

Dans la nuit du 5 au 6 septembre 2017, sur la colline Buseruko, commune Mugina, province Cibitoke, Maforo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 45 ans, a été battu à mort par des jeunes Imbonerakure. Selon nos sources, il a été accusé d'avoir volé un régime de banane. Les auteurs n'ont pas été inquiétés.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune et province Gitega

En date du 9 septembre 2017, sur la colline Bihanga, commune et province Gitega, Daniel Gahungu, âgé de plus de 80 ans, a été ligoté puis tué poignardé par des malfaiteurs qui n'ont pas été identifiés. Ce vieil homme vivait seul et a été attaqué à son domicile. Les mobiles de ce meurtre restent inconnus. Personne n'a été appréhendé et c'est la 3^{ème} attaque au domicile du défunt.

Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 4 septembre 2017, vers 4 heures du matin, sur la colline Rugoma, commune Butaganzwa, province Kayanza, Claver Ndayizeye, commerçant et membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa a été tué par des gens non identifiés. Trois personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes.

1.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE ET/OU DANS LA RIVIERE

Un corps sans vie retrouvé dans la rivière Ruvubu, province de Kayanza

En date du 6 septembre 2017, un corps sans vie non identifié, ligoté les bras derrière le dos, a été retrouvé dans les eaux de la rivière Ruvubu en commune Muhanga, province Kayanza. L'administrateur de la commune Muhanga a fait savoir que ce cadavre serait amené par les eaux provenant des communes voisines.

Un corps sans vie retrouvée en commune Muruta province Kayanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 septembre 2017 indique qu'en date du 3 septembre 2017, un corps sans vie d'Elizabeth Nyandwi, âgée de 64 ans, a été retrouvé dans la rivière Nyagonga située sur la colline Nyamigogo en commune Muruta, province Kayanza.

Un corps sans vie retrouvée en commune Gatara, province Kayanza

En date du 6 septembre 2017, un corps sans vie de Gérard Gishongomera, âgé de 40 ans, a été retrouvé sur la colline Kivuruga, commune Gatara de la Province Kayanza. Les sources sur place indiquent que le corps de cet homme ne présentait aucune blessure et la police a déclaré avoir commencé des enquêtes.

1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE

Deux personnes tuées et une autre blessée en commune Butezi, province Ruyigi

Dans la nuit du 7 septembre 2017, la famille de Sammuël Ntirampeba est tombée dans une embuscade tendue par des gens non identifiés sur la colline Muyange, commune Butezi,

province Ruyigi. Selon des sources sur place, Samuel portait sur sa moto son fils et sa belle fille au moment où des gens munis de machettes les ont tendus une embuscade et les ont blessés à la machette. Samuel a été blessé, sa belle fille du nom de Josepha Iradukunda est morte sur le champ tandis que son fils du nom de Celestin Itangakubuntu a été enlevé. Le lendemain le corps de Célestin Itangakubuntu a été retrouvé à 500 m du lieu de l'embuscade, couvert de paille. Selon les mêmes sources, il y avait des signes précurseurs car il y avait eu manifestation de la population de la colline Muyange en date du 5 septembre 2017 au chef lieu de la commune Butezi contre ce Smmuel qui avait gagné le procès concernant une propriété en litige entre lui et la population avoisinante.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Mugamba, province Bururi

En date du 6 septembre 2017, Frédéric Ngenzebuhoro, fils de Barandereba, cultivateur, âgé d'au moins 40 ans, a été enlevé par des hommes armés de fusils accompagnés par un militaire qui du nom Gafuni de la position de Tora, sur la colline Mubira ,zone Nyagasasa, commune mugamba, province Bururi puis conduit à bord d'un véhicule immatriculé DA 3974 vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, il a été accusé de participation à des mouvements insurrectionnels et qu'il serait dans l'un des cahots du SNR en Marie de Bujumbura. D'autres sources disent que des conflits fonciers seraient à l'origine de cet enlèvement.

I.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS

Une personne torturée en commune et province Rumonge

En date du 3 septembre 2017, Alice Niyukuri, divorcée, âgée de 27 ans, a été tabassée par un groupe de 5 jeunes Imbonerakure lorsqu'elle résistait à ce viol collectif sur la Colline Gitwe, zone de Buruhukiro, commune et province Rumonge. La victime ne pouvait pas se tenir debout suite aux coups des fils électriques reçus. Elle a porté plainte à la police avant d'être admis à l'hôpital de Rumonge. Parmi ces jeunes Imbonerakure, un nommé Nyabenda a été identifié. La police a indiqué avoir émis un avis de recherche pour cet Imbonerakure. Selon des sources sur place, tous les cinq Imbonerakure n'ont pas été inquiétés et jouissent d'une impunité.

Une personne torturée en commune Giharo, province Rutana

En date du 2 septembre 2017, vers 20 heures, sur la colline de Gatonga, zone Muzye, commune Giharo, province Rutana, un nommé Muhare, âgé de 39 ans, a été tabassé par les jeunes de cette localité affiliés au parti CNDD-FDD lorsqu'il retournait de la Tanzanie pour récupérer sa famille. Il a été accusé de recruter des rebelles.

Une personne torturée en commune Musongati, province Rutana

En date du 6 septembre 2017, vers 11 heures, sur la colline Shanga, commune Musongati, province Rutana, Claude Ndikuriyo, âgé de 37 ans, utilisateur d'un moulin a été tabassé par des Imbonerakure, Donatien, Niyonsaba et Gordien, jeunes affiliés au parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Claude Ndikuriyo a été accusé de verser du mazout dans la farine par mégarde. Entendu les cris, les policiers Jean Marie et Kiwi sont intervenus et sont battus eux aussi par ces jeunes Imbonerakure. Ces policiers n'ont pas digéré cette indignation et ont demandé une intervention à l'endroit de ses collègues et ont arrêté et détenu Donatien, promoteur, puis l'ont conduit au cachot de poste de police de Musongati.

Une personne torturée en commune Buhiga, province Karusi

En date du 6 septembre 2017, vers midi, un jeune prénommé Kévin, rabatteur au parking de Buhiga, a été tabassé par deux Imbonerakure Sadoscar et Musaba sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karusi. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'ont accusé d'avoir cogné un véhicule de Sadoscar. Ils l'ont ligoté avant de le trainer par terre puis ils l'ont mis à tabac. Les mêmes sources indiquent que ces Imbonerakure lui disaient des injures en ces termes : *«Imbecile de tutsi il faut que tu regagnes les autres Mujeri en exil»*.

Une personne torturée en commune Rango, province Kayanza

En date du 9 septembre 2017, sur la colline Muzumure, commune Rango, province Kayanza, Claude Nsavyimana a été battu par le chef de zone Gaheta de la commune de Rango, prénommé Didace. Son bras a été fracturé. Il l'accusait d'avoir dit que ceux qui manifestent contre le contenu du rapport des experts de l'ONU sur les violations au Burundi perdent leur temps.

Une personne torturée en commune Mutambu, province Bujumbura rural

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 septembre 2017 indique qu'en date du 3 septembre 2017, en zone Gomvyi, commune Mutambu, province Bujumbura rural, Dederi Nzeyimana a été tabassé par un Imbonerakure du prénommé Cinyo. La victime a été accusée d'être un opposant du pouvoir. La victime a été conduite au CDS Mutambu pour bénéficier des soins appropriés.

I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS

Trois personnes arrêtées en province Cibitoke

Trois jeunes filles Chantal Uwimana, Jeanne Mukandayisenga et une autre non identifiée ont été arrêtées par des jeunes Imbonerakure sur la rivière Ruhwa alors qu'elles quittaient le Rwanda en direction de Musaga où elles étaient des travailleuses domestiques. Elles ont été accusées d'espionnage, selon nos sources. Elles viennent de passer deux semaines au cachot du commissariat de police en province Cibitoke à compter du 9 septembre 2017.

Trois personnes arrêtées en zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura

En date du 6 septembre 2017, vers 13 heures, les prénommés Rossy, élève au Lycée Central Saint Gabriel, Jean Claude, élève à l'ITELETIQUE ainsi que Clary qui serait étudiant en 1^{ère} année Bac, ont été arrêtés et embarqués par des policiers dirigés par le commandant zone nord à bord d'un pickup sur la route séparant le quartier II et III à l'endroit communément appelé « chez Malhonnête », zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, ils ont été détenus au cachot de la zone urbaine de Cibitoke avant d'être relâchés le matin du 7 septembre 2017. Aucune infraction ne leur a été accusée.

Deux personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 4 septembre 2017, Emmanuel Ntahombasigiye, chef de quartier Kinanira I, membre du parti UPRONA proche du pouvoir et Alexis Ntibirangenza, chef de quartier Gitaramuka ont été arrêtés par des policiers puis conduits à l'un des cahots du SNR. Accusés de donner des CNI aux jeunes qui partent pour les groupes armés contre le pouvoir de Pierre Nkurunziza, ils ont été conduits à la prison centrale de Mpimba en date du 6 septembre 2017. Les sources sur place disent que ces chefs seraient victimes d'un montage afin de les remplacer avec les membres du parti au pouvoir parce qu'ils ne sont pas du CNDD-FDD.

Une personne arrêté en commune Rusaka , province Mwaro

En date du 7 septembre 2017, sur la colline, zone et commune Rusaka, un professeur d'anglais du nom de Révérien Gahungu au Lycée communal de Rusaka, âgé de 35 ans, sans appartenance politique a été arrêté vers 11 heures sur un mandat du substitut du procureur. Selon des sources sur place, sur le mandat d'arrêt est marqué que Gahungu est poursuivi pour vol à main armée. Selon les mêmes sources, le motif de son arrestation est qu'il a participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du président Pierre Nkurunziza. Révérien Gahungu reste toujours emprisonné au cachot de police au chef-lieu de la commune Rusaka.

Une personne arrêtée en commune Busoni, province Kirundo

Une information parvenue en notre rédaction en date du 7 septembre 2017 indique qu'en date du 2 septembre 2017, à Buhimba, zone Murore, commune Busoni, province Kirundo, Pascal Ndabukira, âgé de 62 ans issu du parti UPRONA, a été arrêté par des jeunes Imbonerakure accompagné par le chef de colline Buhimba. Ces derniers l'ont accusé de viol à l'endroit d'une jeune fille du nom de Sandrine Niyonkuru, âgé de 14 ans. Selon des sources sur place, Pascal Ndabukira, a été arrêté parce qu'il avait refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD et que ce viol est un coup monté de toutes pièces. Les mêmes sources indiquent que Pascal a clamé son innocence demandant que l'on fasse des examens médicaux afin de prouver que le viol a eu lieu. L'expertise médicale a eu lieu et n'a rien montré comme signe de viol mais la fille continue à dire qu'elle a été violée. Pascal Ndabukira reste emprisonné à la PJ Kirundo.

Deux personnes arrêtées en province Gitega

L'information parvenue à notre rédaction en date du 4 septembre 2017 indique qu'en date du 3 septembre 2017, dans la matinée, Ezéchiel Tuyishemeze et Gylaine Munyemana, tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés alors qu'ils faisaient une réunion que l'administration qualifiait d'illégale. La réunion se déroulait chez un certain Paul Ntatama. Ils étaient trente mais certains ont pu échapper. Les deux personnes sont détenues dans le cachot de police en province Gitega.

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karusi

En date du 9 septembre 2017, un prénommé Thomas, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa et préfet des études au Lycée communal de Buhiga en province Karusi a été arrêté par la police. Selon des sources sur place, une quinzaine de policiers commandés par le commissaire Donatien Bizimana ont escaladé un mur chez Septime Bizimana, le propriétaire de la maison où Thomas était locataire, ils ont démolé les cadenas des portes puis entré par force. Ils ont expliqué qu'ils cherchaient Thomas. Ces policiers l'ont arrêté puis l'ont conduit au cachot du commissariat de police à Karusi. Des sources policières indiquent qu'il est accusé d'avoir donné des cours aux professeurs non compétents mais ses proches au parti FNL indiquent qu'il est plutôt victime de son appartenance politique au parti FNL aile d'Agathon Rwasa.

Une personne arrêtée en zone urbaine de Bwiza, Mairie de Bujumbura

En date du 7 septembre 2017, Sarah Rwaka, habitante du quartier Jabe a été arrêtée à son domicile par des agents du SNR. Elle a été accusée de détenir des documents rwandais.

Sept personnes arrêtées en commune et province Rumonge

Une information parvenue à notre rédaction en date du 4 septembre 2017 indique qu'en date du 27 août 2017, sept jeunes de la colline Busenge, commune Muhuta, ont été arrêtés par des policiers et des jeunes Imbonerakure à Minago, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, ces jeunes se rendaient en Tanzanie à la recherche du travail. Accusés de partir pour se faire enrôler dans des groupes armés, ils ont été détenus au cachot de police Rumonge avant d'être libérés en date du 4 septembre 2017. Ils ont directement regagné leur commune de Muhuta et ont renoncé d'aller en Tanzanie.

Deux personnes arrêtées en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 4 septembre 2017, sur la colline Rurambira, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural, Jean Claude Nkurunziza, Didier Nimubona, tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés par la police. Selon nos sources, ils ont été accusés de faire une réunion illégale. Ils ont été incarcérés au cachot de police de Mayuyu et interdits de toute visite.

Une personne arrêtée en commune Kibago, province Makamba

En date du 9 septembre 2017, Gilbert Ndikumana, gestionnaire du CDS de Jimbi et membre de l'UPRONA, a été arrêté par des policiers en commune Kibago, province Makamba sur un montage d'une femme de la ligue des femmes du CNDD-FDD l'accusant de tentative de viol. Ce gestionnaire a passé un jour au cachot. Après sa libération, il a été tabassé par le chef de poste de Kibago après l'échec du montage.

1.5.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en commune et province Kirundo

En date du 7 Septembre 2017, à Murama en commune et province Kirundo, un prénommé Samuel, motard, a été appréhendée en flagrant délit avec une jeune fille du nom de N., âgé de 15 ans, enfant d'un commerçant du nom de Cuma de la commune et province Kirundo. Selon des sources sur place, l'auteur a été emprisonné au cachot du parquet mais tout le monde ont peur qu'il risque d'être libéré du fait qu'il est Imbonerakure. Les mêmes sources précisent que Samuel avait été libéré alors qu'il avait été appréhendé en possession d'un Motorola militaire.

II. DES ACTES D'INTIMIDATION FAITS PAR DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD

Une personne agressée en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 7 septembre 2017, vers 22 heures, les policiers de la garde du général Gervais Ndirakobuca alias Ndakugarika ont agressé physiquement un voisin de ce général du nom d'Innocent Nduwayo, employé à la RTNB, habitant au quartier Kinanira IV, zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Ils lui ont intimé l'ordre de s'asseoir sur terre canaux de leurs fusils pointés sur la tête et lui ont demandé d'appeler son fils pour qu'il vienne le libérer, son épouse est vite arrivée. Des menaces leur demandant de fuir comme les autres ont été lancées. Il a été relâché par la suite.

Suspension d'un élu collinaire en commune Bugarama, province Rumonge

En date du 4 septembre 2017, Anaclet Ndimurwanko, chef de colline Cashi, commune de Bugarama, province Rumonge, a été suspendu provisoirement par l'administrateur communal, Joachim Manirakiza, accusé d'insubordination, manque de collaboration avec les comités mixtes de sécurité et faible niveau de mobilisation de la population pour le développement. Anaclet indique qu'il a été suspendu de ses fonctions pour des mobiles politiques car il est membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa. Il a refusé à maintes reprises d'adhérer au parti CNDD-FDD et il s'est imposé contre les patrouilles nocturnes faites par des jeunes Imbonerakure de cette colline. Sa famille politique dénonce une intolérance politique et accuse le pouvoir de monopoliser l'administration du territoire.

Des contributions forcées en province Kirundo

Une information parvenue en notre rédaction en date du 9 septembre 2017 indique que depuis le 15 août 2017, tous les motards de la province Kirundo sont obligés de payer 500 fbu par jour pour cotisation du parti CDD-FDD. Selon des sources sur place, celui qui ne s'acquittera pas de cette contribution sera arrêté et sa moto se verra confisqué au commissariat de police.

Des motards malmenés en province Kirundo

Une formation parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 septembre 2017 indique qu'en date du 2 septembre 2017, des motards ont été obligés par le chef des Imbonerakure au niveau provincial Abel Ahishakiye, de faire le cortège de son ami du nom de Sagatwa en cérémonie de mariage et la police devrait arrêter ceux qui refusaient de faire ce cortège.

Des personnes tabassées par des Imbonerakure en commune Kibago, province Makamba

Une information parvenue à notre rédaction en date du 4 septembre 2017 indique que dans la nuit du 3 septembre 2017, un groupe de jeunes Imbonerakure de la colline Kibago

composé de Denis, Emmanuel et Rufyikiri de la colline Rubimba ont tabassé des propriétaires de bistrots de la sous colline Rwahirwa en commune Kibago. Ces derniers venaient fermer des buvettes qu'ils accusaient de dépasser les heures de fermeture. À côté des propriétaires des bistrots, un Imbonerakure prénommé Léonard qui tentait de les empêcher à battre ces derniers sans motif est entré à son tour dans le collimateur et a été battu lui aussi.

Deux personnes battues et taxées d'amende en commune Nyabikere, province Karusi

En date du 7 septembre 2017, Gaëtan et Claver ont été battus et taxés d'amende de 200 000 fbu par des jeunes Imbonerakure sur la colline Mazita, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karusi. Selon des sources sur place, le motif est que Gaëtan et Claver auraient trouvé dans la brousse une chèvre morte de leur voisins et l'ont partagé.

III. AUTRES FAITS RAPPORTES

Simulation d'un suicide au cachot de police de Rumonge

En date du 7 septembre 2017, Domitien Nyabenda, agent policier matricule APN 18968, a été arrêté après tentative d'assassinat contre le procureur de la République à Rumonge, Madame Donathe Niyonsaba et un opérateur économique du nom d'Ildéphonse Ntirandekura. Selon la famille de la victime, un flou plane sur ce suicide car elle ne comprend pas où est venu la moustiquaire et les bidons utilisés pour se suicider. En plus, cette famille n'a pas vu le testament écrit par la victime avant de suicider comme l'a annoncé le gouverneur de la province de Rumonge au cours d'un petit discours adressé à la population devant le cachot de police. Certaines sources recueillies indiquent que ce policier faisait partie d'un réseau de criminels et avait commencé à citer certains d'entre eux. Ces sources ajoutent que Domitien aurait été tué par le SNR pour effacer toutes traces et éviter que la vérité éclate au grand jour. La victime allait comparaitre en date du 7 septembre 2017 dans un dossier de Flagrance.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des assassinats, des enlèvements, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres des partis de l'opposition en l'occurrence ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa et ceux de l'UPRONA sont aussi signalés.

Des actes d'intimidations organisés par les jeunes Imbonerakure constituent une source de menaces à l'endroit de toute personne non membre du parti au pouvoir.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure, des agents du SNR et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population.

